


Ambassadeur Pays

Responsable	Fonction Entreprise	Contact	Lieu de résidence	Dans le pays depuis
Anna MEDINA MsC IF 2011 	Conseiller Start Blue Up	+52 1 55 80946871 patmed00@gmail.com	Mexique	2014

Le pays : quick facts

Superficie	1 964 375 km2
Nb habitants	119 530 753 habitants (2015)
Monnaie	Peso (MXN)
Langue(s) officielle(s)	Espagnol
Climat	<p>Le Tropique du Cancer divise le pays en deux zones, l'une tempérée (climat subtropical humide) et l'autre au climat tropical. Le climat varie avec l'altitude. Les tierras calientes (terres chaudes), comprenant les plaines côtières, s'élevant jusqu'à environ 915 mètres. Au nord, les températures sont plus froides pendant les mois d'hiver, tandis qu'au sud, elles restent constantes le long de l'année. Elles varient néanmoins en fonction de l'altitude.</p>
Capitale - Politique	Ciudad de México

- Economique

Le coût de la vie :

Salaire moyen	20,000 MXN / 1,000 USD mais le salaire est en fonction de carrière, expérience, activités et responsabilités.
Coût moyen loyer	En fonction de quartier, le plus populaire parmi des étudiantes étrangères est Condesa et Roma. Environ 10,000 MXN / 500 USD
Coût moyen alimentation	6,500 MXN / 325 USD
Coût moyen transport	METRO 5 PESOS UBER (DISTANCE) TAXI
Prix moyen pour - 1 pinte de bière - 1 cocktail	70 MXN / 3.5 USD 120 MXN / 6 USD
Fiscalité : taux d'imposition moyen	IVA 16%

Les bons plans :

<p>Organismes à contacter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant son arrivée - Sur place 	<p>Avant : Ambassade du Mexique en France https://embamex.sre.gob.mx/francia/index.php/fr</p> <p>Sur Place : Ambassade du France https://mx.ambafrance.org</p> <p>INM Instituto Nacional de Inmigración http://www.gob.mx/inm</p> <p>Liens outils : http://www.routard.com/guide/mexique/459/avant-le-depart.html</p> <p>http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/mexique/</p>
<p>Les formalités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visas - Permis de travail - Couverture santé 	<p>Visa étudiant :</p> <p>La demande de visa étudiant ne peut être débutée qu'à partir du moment où vous avez reçu la lettre d'admission de l'établissement que vous souhaitez rejoindre au Mexique.</p> <p>Pour commencer les démarches, vous devez prendre rendez-vous auprès de l'ambassade du Mexique en France à Paris. Vous devrez envoyer ou apporter une lettre d'admission spécifique que vous aura envoyé préalablement votre université, validant alors la demande de visa étudiant.</p> <p>Lors de votre arrivée au Mexique, chaque étranger doit remplir un formulaire d'immigration à l'aéroport qui vous sera fourni durant le vol. L'agent d'immigration remplira une partie du document qu'il tamponnera et vous rendra. Ce document est votre permis de séjour pour rester en temps qu'étudiant au Mexique pour la durée indiquée. Ne le perdez sous aucun prétexte, car non seulement cela retarderait votre départ, mais vous seriez aussi exposé à une amende. Pas forcément le meilleur dernier souvenir du Mexique que vous pourriez avoir.</p> <p>Une fois au sein de votre université, le bureau des étudiants internationaux vous demandera une photocopie de votre permis de séjour.</p> <p>Il existe certains cas spéciaux où les démarches sont légèrement différentes. Dans le cas où vous restez étudier moins de 180 jours, vous</p>

bénéficierez d'un visa touriste, et non étudiant. Aucune démarche n'est à faire auprès de l'ambassade du Mexique, le visa vous étant délivré à votre arrivée à l'aéroport.

Les étudiants ayant obtenu un visa d'une durée de 1 an recevront à leur arrivée dans l'université une carte d'identité pour étranger (FM3). Une fois cette carte obtenue, vous pouvez rentrer et sortir du Mexique sans aucune contrainte et sans démarche particulière.

Après être arrivé au Mexique, tous les étudiants internationaux doivent effectuer quelques formalités supplémentaires auprès des autorités de l'immigration mexicaine :

Les étudiants avec un visa d'une durée de 1 an doivent échanger leur permis de séjour pour une carte d'étudiant international. Cette formalité doit être faite moins de 30 jours après votre arrivée, et votre université d'accueil s'occupera dans la majorité des cas des démarches pour vous. Les étudiants avec un visa de 180 jours doivent s'enregistrer auprès du registre des étrangers, dans les 30 jours après leur arrivée. Une fois encore, votre université d'accueil a de fortes chances de s'occuper des démarches.

L'ensemble de ces démarches doit être fait dans les délais impartis au risque de recevoir une amende. En cas de problème, un simple tour au sein d'un bureau international de votre université suffit à régler la majorité des difficultés rencontrées.

Visas disponibles pour travailler au Mexique :

Pour travailler au Mexique, un étranger doit effectuer la demande d'un visa de travail FM3 ou FM2 à partir de son pays d'origine. Ces titres sont valides un an, et peuvent être renouvelés quatre fois. En ce sens, chacun des deux formulaires peut être accordé pour une durée de cinq ans. Au-delà de ce délai, il est possible pour le travailleur étranger d'effectuer une demande de naturalisation s'il souhaite vivre au Mexique pour une très longue durée ou définitivement.

Passage de la carte de touriste au visa de travail

Passé le délai de 180 jours en séjour touristique, l'immigration mexicaine peut délivrer, sur demande aux autorités mexicaines, un Formulaire Migratoire 3 (FM3). C'est ce document qui est délivré pour une période annuelle et renouvelable quatre fois. Outre une offre de travail d'une entreprise implantée sur le territoire, pour qu'un employé étranger au Mexique soit éligible à ce visa, il devra posséder les diplômes universitaires ou techniques apostillés et l'expérience requise pour la bonne direction de son projet. Le FM2 est, quant à lui, une prolongation du FM3. Il est délivré sous certaines conditions.

Critères d'éligibilité aux FM3 et FM2

L'octroi du FM3 est soumis à condition. En effet, ce visa n'est délivré à

l'employé que si ce dernier a décroché un poste ne pouvant être occupé par un Mexicain. La vigilance est de mise, car ce point précis de la Loi de Migration mexicaine s'applique par décision du fonctionnaire de Migration. Les textes n'interdisent toutefois pas que l'entreprise modifie le titre de l'emploi que l'étranger occupera. En revanche, l'immigration est plus favorable aux cadres.

Enfin, pour les étrangers installés au Mexique au travers d'une multinationale, l'obtention du FM3 est facilitée, l'entreprise pouvant facilement expliquer la nécessité d'un poste pour leur personnel étranger.

Le FM2 doit, lui aussi, être renouvelé chaque année durant quatre ans, plus l'année de l'autorisation. C'est lors de la cinquième année que l'employé étranger pourra demander la résidence définitive et devenir officiellement immigré aux yeux des autorités mexicaines. Avant ce délai, le FM2 autorise l'expatrié à s'absenter du territoire durant 18 mois répartis à souhait sur les cinq ans accordés. Une absence de plus de 18 mois additionnés conduirait l'étranger à se voir refuser catégoriquement le titre d'immigré, et, de fait, la résidence permanente.

Y a-t-il un visa spécifique pour ouvrir une entreprise au Mexique ?

Les entrepreneurs étrangers sont, eux aussi, soumis aux formalités et étapes des FM3 et FM2. Pour être éligible au premier visa, l'étranger devra investir au moins 1 500 pesos dans une industrie, un commerce ou un service. Par la suite, les conditions d'obtention restent les mêmes que pour un salarié.

Dans le cas d'un voyage d'affaires

Pour un voyage d'affaires au Mexique, aucun visa de travail n'est nécessaire. Les ressortissants des pays exemptés de visa peuvent accéder au territoire grâce à leur passeport, à condition que celui-ci soit valide pour une durée de six mois. Le seul document à remplir sera le Formulaire Migratoire Multiple (FMM) distribué durant le vol ou disponible aux bureaux de l'immigration de l'aéroport.

Documents à insérer dans le dossier de demande de visa

Afin que le dossier soit complet, il convient d'y insérer les documents suivants :

Le formulaire de demande de visa complété et signé

Le passeport en cours de validité pendant la durée du séjour au Mexique

Les photocopies des pages du passeport renseignant l'identité du titulaire et les visas en cours

Une photo d'identité récente

D'autres documents relatifs à l'activité du demandeur sont requis et diffèrent selon son pays d'origine. Il est ainsi recommandé de se renseigner auprès de l'ambassade du Mexique la plus proche.

	<p>Liens utiles:</p> <p>Ambassade du Mexique en France embamex.sre.gob.mx Formulaire de demande de visa en ligne (espagnol) www.inm.gob.mx Documents à fournir par l'étranger titulaire d'un permis de résidence temporaire (espagnol) www.inm.gob.mx</p>
<p>S'installer</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Leboncoin » local - Les visites incontournables 	<p>Segundamano.com.mx ; compartodepa.com.mx ; metroscubicos.com ; vivanuncios.com.mx Centre Ville, Reforma Avenue, Centre du Coyoacán, Condesa, Roma, San Angel, Xochimilco, Teotihuacán, etc.</p>
<p>Les meilleurs sites d'emploi</p>	<p>Linkedin, occ.com.mx, bumeran.com.mx, indeed.com, jobantalent.com.mx</p>
<p>Les entreprises qui recrutent</p>	<p>En fonction de la position.</p>
<p>Les meilleurs quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Où habiter ? - Où travailler ? 	<p>Habiter : Coyoacán, Del Valle, Roma, Condesa et Polanco Travailler : Reforma, Polanco, Juárez et Santa Fé</p>
<p>Les autres infos</p>	<p>Forfaits mobiles : Movistar AT&T Telcel Virgin http://www.chilango.com/ (Loisir)</p>